

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE**Mairie de Veauchette**ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203242-20260320-202625-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

DELEGATION DE FONCTION CONSEILLER DELEGUE

Le Maire de la Commune de Veauchette,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui prévoit la possibilité au Maire de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, ou en cas d'empêchement des Adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Jean-Jacques MURE, Conseiller Municipal.

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Jacques MURE, Conseiller Municipal, est délégué pour assurer :

- la gestion des données informatiques,
- responsable commission école,
- la commission bulletin et communication,
- la commission aménagement du territoire Loire Forez Agglomération et PLUI à 84 communes à Loire Forez agglomération.
- référent déontologue,
- référent SIEL de la commune.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et copie en sera adressée à

- M. le Sous-Préfet, Madame la Trésorière et Monsieur Jean-Jacques MURE.

Fait à Veauchette le 20 mars 2026

Le Maire,
Jean-Paul TISSOT

